

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Pôle Culturel de la Paix, sur convocation régulière du 10 décembre 2020, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : M. VERNOUX Bertrand – M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires - Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT Franck –
M. DEVEYLE Alain – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno –
M. NILLOON Christophe – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absent excusé : M. ALBENQUE Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

QUESTIONS DEBATTUES

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2/ Approbation de la séance du conseil municipal du 04 décembre 2020
- 3/ Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021
- 4/ Action en faveur des commerçants de REPLONGES – Je(U) GAGNE à REPLONGES
- 5/ Informations et questions diverses

1^{ère} QUESTION

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'au début de chaque séance, le conseil nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 cette nomination doit se faire en principe au scrutin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité le contraire, par une élection à la majorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNER Monsieur Kévin BATAILLARD, secrétaire de séance.

2^{ème} QUESTION

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2020

Monsieur le Maire évoque les principaux points traités au cours de la séance du 04 décembre 2020 et soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance tenue le 04 décembre 2020.

3^{ème} QUESTION

AUTORISATION POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

Monsieur le Maire explique que les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits, selon le tableau ci-dessous :

Budget Communal

Numéro de compte	Numéro d'opération	Montant € TTC
2188	101	20 000.00
2138	102	20 000.00
21318	102	20 000.00
2188	102	10 000.00
2151	109	100 000.00
2031	117	10 000.00
21318	117	20 000.00
2188	120	10 000.00
2041582	88	20 000.00
2111	98	20 000.00
Total		250 000.00 €

Budget Assainissement

Numéro de compte		Montant €TTC
213		500 000.00
2762		100 000.00
Total		600 000.00 €

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption et la collectivité s'engagera à inscrire au budget en recettes les crédits correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus,
- STIPULE que crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption et que la collectivité s'engage à inscrire au budget en recettes les crédits correspondants,
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

4^{ème} QUESTION

ACTION EN FAVEUR DES COMMERCANTS DE REPLONGES – JE(U) GAGNE A REPLONGES

CONSIDERANT les intérêts de soutenir la vitalité des commerces de Replonges et de favoriser le pouvoir d'achat des ménages, en ce contexte de crise économique, sociale et sanitaire particulièrement impactant, liée à la pandémie COVID-19 qui sévit déjà depuis plusieurs mois sur le territoire national,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le lancement de la Tombola « JE(U) GAGNE A REPLONGES,
- STIPULE que crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette tombola.

5^{ème} QUESTION

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Remerciements :

Monsieur le Maire fait part des remerciements :

- De l'Essor Bresse Saône pour la non facturation de la location des salles pour les années 2019/2020 et 2020/2021. C'est un geste de soutien moral et social important pour cette association et ses bénévoles.

- De la Maison Familiale Rurale de Pont de Veyle pour le versement de la subvention annuelle pour les élèves habitant Replonges et fréquentant cet établissement. Cette subvention a permis cette année, de créer un espace de lecture au sein de l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h20.

Le Secrétaire de séance

Le Maire de REPLONGES,

Ainsi fait et délibéré, à REPLONGES, le 18 décembre 2020

Ont signé au registre les Membres du Conseil Municipal,

ABSENT EXCUSE				
C. ALBENQUE	K. BATAILLARD	D. BERRY	D. BLANC	L.BONNAT
N. BOIVIN	N. BOZONNET	P. CHEVRET	V. DEGRANGE	M.C. DESBROSSES
A. DEVEYLE	C. FONTIMPE	B. GAILLARD	C. GAULIN	C. JOLY
M. LOURD	F. MONTERRAT	R. MONTERRAT	J. MURE	C. NILLON
C. PACCAUD	F. PONCET	G. RAVAT	J.P. RETY	D. RIGAUD
P. ROBIN	B. VERNOUX			